

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
29

Conseillers en  
fonction :  
29

Conseillers  
présents :  
27

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 4 mars 2019

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**III. AFFAIRES FINANCIERES**

***7/ Virements de crédits du chapitre « dépenses imprévues »***

L'exécution budgétaire de 2018 a rendu nécessaire l'augmentation de certains plafonds de chapitres en dépenses afin de pouvoir procéder à certains paiements en fin d'année 2018.

Le contexte des élections municipales anticipées n'ayant permis l'adoption d'une décision modificative, le redéploiement de crédits du chapitre 022 « dépenses imprévues » dans d'autres chapitres tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous a été mis en œuvre, conformément aux termes de l'article L.2322-2 du CGCT qui prévoit :

- que le crédit pour « dépenses imprévues » est employé par le maire,
- qu'il convient d'en rendre compte lors de la première séance qui suit l'ordonnancement de ces dépenses.

En particulier, il a été nécessaire de ventiler les crédits du chapitre 022 dans :

- le chapitre 011 (factures d'eau, d'électricité, repas pour le périscolaire, honoraires,...),
- le chapitre 012 (paie du mois de décembre 2018),
- le chapitre 014 (pénalité SRU).

Le détail de la ventilation des crédits figure dans le tableau ci-dessous. Ce dernier a été transmis au comptable public de la Trésorerie de Schiltigheim suite à un arrêté pris par Madame le Maire.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2019

Application agréée e.legalite.com

99\_DE-067-216703439-20190304-2019\_03\_04\_

## VIREMENT DE CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-60611 : Eau et assainissement	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-020 : Énergie - Électricité	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623-020 : Alimentation	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6166 : Maintenance	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	0,00 €	6 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6219 : Autre personnel extérieur	0,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6458 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-739115 : Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi 8RU	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	29 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>29 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 800,00 €</b>	<b>29 800,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du détail des virements de crédits du chapitre « dépenses imprévues »



Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Cécile DELATTRE

**REÇU EN PREFECTURE**

le 14/03/2019

Application acquiesce F. Injalbal.com

99\_DE-067-216703439-20190304-2019\_03\_04\_